

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

2025

**EURADIO
Association**

19 rue Jeanne d'Arc
44000 NANTES



SARL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES au capital de 35.000 €
RCS NANTES 414 655 829 – 3 rue Maria Telkes – Parc d'Activités Ragon 44119 TREILLIERES
02.40.14.57.57 / nantes@equivalences.fr
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'Association « EURADIO »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « EURADIO » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui décrit les nouvelles normes et interprétations, le nouveau règlement de l'ANC 2022-06 appliqué par l'association.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Ces appréciations ont porté sur les produits « Concours publics et Subventions », qui représentent 76 % des produits d'exploitation. Ces ressources en provenance de tiers financeurs, concernent pour certaines des actions ou missions qui vont être exécutées sur des périodes postérieures à la clôture de l'exercice. Nous nous sommes attachés à contrôler la correcte affectation du produit à l'exercice 2025 et la conformité du traitement comptable des produits à recevoir ou fonds dédiés.

Nos travaux n'appellent pas d'observation particulière.

Les appréciations, ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Treillières,
Le 22 avril 2026

O. MOCQUARD

Commissaire aux Comptes

Pour la S.A.R.L. EQUIVALENCES AUDIT,
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
3 rue Maria Telkes – 44119 TREILLIERES
Signé par
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Le 22/04/2026

**equivalences**
AUDIT

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	51 000	51 000		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	44 037	32 075	11 962	18 964
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	303 792	294 493	9 298	26 469
	Autres immobilisations corporelles	116 634	113 666	2 969	6 171
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	300		300	400
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	4 700		4 700	14 550
	TOTAL (II)	469 463	440 234	29 228	66 553
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	866		866	
	CREANCES (2)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 204		2 204	2 624
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	42 710		42 710	41 575
	Charges constatées d'avance	5 229		5 229	2 400
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	223 179		223 179	124 418
	TOTAL (III)	274 188		274 188	171 017
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		794 651	491 234	303 417	237 570

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	3 600	3 600
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	24 300	55 696
	Excédent ou déficit de l'exercice	(10 182)	(31 396)
	Total des fonds propres (situation nette)	17 718	27 900
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	43 167	67 056
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	43 167	67 056
	Total des fonds propres	60 886	94 956
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	63 360	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	63 360	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	17 157	16 432
	Total des provisions	17 157	16 432
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	37	37
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 023	55 986
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	50 700	55 160
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	19 254	
	Produits constatés d'avance (1)	51 000	15 000
	Total des dettes	162 014	126 182
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		303 417	237 570
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(10 181,74)	(31 396,13)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		162 014	126 182
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	690	820
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	104 444	37 018
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	592 450	525 984
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	630	1 155
	Mécénats	30 000	18 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		986
	Utilisations des fonds dédiés		78 500
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	15	33 557
Total des produits d'exploitation		728 229	696 020
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	272 041	289 724
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 048	4 716
	Salaires	251 773	280 889
	Cotisations sociales	86 323	81 575
	Dotation aux amortissements et dépréciations	28 630	39 080
	Dotation aux provisions	725	
	Reports en fonds dédiés	63 360	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	34 084	29 123
Total des charges d'exploitation		739 984	725 107
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 755)	(29 088)

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 755)	(29 088)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 573	989
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 573	989
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		1 215
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			1 215
RESULTAT FINANCIER		1 573	(226)
RESULTAT COURANT avant impôts		(10 182)	(29 314)
	Produits exceptionnels		2 880
	Charges exceptionnelles		4 962
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(2 082)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		729 802	699 889
TOTAL DES CHARGES		739 984	731 285
EXCEDENT ou DEFICIT		(10 182)	(31 396)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		34 650	38 020
TOTAL		34 650	38 020
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		34 650	38 020
TOTAL		34 650	38 020

ANNEXE

Changements de Méthodes

Les comptes de l'exercice 2025 ont été élaborés en respectant le règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le Plan Comptable Général.

Les états financiers (bilan et compte de résultat) sont présentés selon la nouvelle norme. Les données relatives à l'exercice 2024 (éléments exceptionnels et transferts de charges) n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le bilan présente un total de 303 417 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 729 802 euros et un total de charges de 739 984 euros, dégageant ainsi un résultat de -10 182 euros.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables et le règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et en présumant de la continuité de l'exploitation. La continuité d'exploitation de l'association n'est à ce jour pas acquise et conditionnée à certains événements en 2026. En effet, le budget prévisionnel 2026 dans sa version initiale présente un déficit prévisionnel qui dépasse les réserves de l'association.

Pour assurer la continuité d'exploitation, l'obtention de certains financements publics et privés, ainsi que le développement de la part d'autofinancement à travers la vente de prestation de services semblent indispensables.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Règles et Méthodes Comptables

a) Immobilisations incorporelles

Il s'agit de logiciels et du site internet évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur 2 à 5 ans ainsi que des frais d'établissement amortis sur 5 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,
- la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en tenant compte de la durée de vie prévue :

- travaux d'aménagement	6 2/3 ans
- matériel audiovisuel	1 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique	2 à 3 ans
- mobilier de bureau	5 à 10 ans

c) Immobilisations financières

Il s'agit de titres immobilisés du Crédit Coopératif et d'actions de sociétés permettant la diffusion RNT et de dépôts de garantie.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

e) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent. Les reprises de subventions sont comptabilisées dans un compte de produits d'exploitation afin d'avoir une meilleure lisibilité des résultats de l'association.

f) Fonds dédiés

Ces comptes enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée.

Le montant comptabilisé est constaté par une dotation de même montant. Un tableau de suivi figure ci-après.

g) Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée au 31/12/2025 a été évaluée en retenant les critères suivants :

- Indemnité : convention collective des journalistes et convention collective de la radiodiffusion

- Table de mortalité : INSEE 2018-2020

- Taux d'actualisation : 4,00 %

- Progression des salaires : 2 % constant

- Initiative du départ : salarié

- Age de départ : 65 ans

- Taux de rotation du personnel : faible pour les cadres et fort pour les non cadres

- Méthode de calcul : rétrospective avec prorata temporis

- Taux de charges sociales : - 33 % pour les journalistes cadres

- 20 % pour les journalistes non cadres

- 36 % pour les non journalistes cadres

- 25 % pour les non journalistes non cadres

h) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que ces personnes n'ont

Règles et Méthodes Comptables

reçu aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature pour cet exercice.

i) Bénévolat

Les heures de bénévolat, effectuées par les membres de l'association dans le cadre de la préparation et de l'animation d'émissions ou de la coordination d'antenne ont été estimées à 1 950 heures. Celles relatives à l'administration de l'association ont été estimées à 216 heures. Pour l'exercice, le bénévolat est valorisé à 34 650 €.

j) Objet social

Euradio est une radio associative citoyenne et indépendante qui émet dans la région de Nantes en FM, en DAB+ dans plusieurs métropoles françaises et sur son site internet. Elle diffuse une information locale-européenne en faisant dialoguer l'actualité des territoires avec celle des pays européens. La production des programmes est assurée par des salariés, des stagiaires européens et des bénévoles.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	51 000					51 000
	Autres	44 037					44 037
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 037					95 037
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	303 792					303 792
	Instal., agencement, aménagement divers	31 931					31 931
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	83 449		1 255			84 704
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		419 171		1 255			420 426
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	400				100	300
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	14 550		1 100		10 950	4 700
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 950		1 100		11 050	5 000
TOTAL		529 158		2 355		11 050	520 463

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	51 000			51 000
	Autres	25 073	7 002		32 075
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	76 073	7 002		83 075
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	277 323	17 171		294 493
	Autres instal., agencement, aménagement divers	29 490	2 198		31 689
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	79 718	2 259		81 977
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		386 531	21 628		408 159
TOTAL		462 605	28 630		491 234

Tableau des subventions d'investissement

Situations et mouvements Rubriques	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Subvention FSER	126 280		14 800	111 480
Subvention Conseil Régional	105 920			105 920
Subvention Nantes Métropole	150 000			150 000
TOTAUX	382 200		14 800	367 400

Tableau des amortissements des subventions d'investissement

Situations et mouvements Rubriques	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin d'exercice
		Dotations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Subvention FSER	93 485	12 291	14 800	90 976
Subvention Conseil Régional	84 486	9 421		93 907
Subvention Nantes Métropole	137 173	2 177		139 350
TOTAUX	315 144	23 889	14 800	324 233

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise	3 600				3 600
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	55 696	(31 396)			24 300
Excédent ou déficit de l'exercice	(31 396)	31 396		10 182	(10 182)
Situation nette	27 900			10 182	17 718
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	67 056		14 800	38 689	43 167
Provisions réglementées					
TOTAL	94 956		14 800	48 870	60 886

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						
Ville de Strasbourg	21 120				21 120	
Eurométropole de Strasbourg	21 120				21 120	
Région Grand Est	21 120				21 120	
Contributions financières d'autres org.						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	63 360				63 360	

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	16 432	725		17 157
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 432	725		17 157
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	16 432	725		17 157
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		725		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 700		4 700
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 204	2 204	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	103	103	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	23 100	23 100	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	19 507	19 507	
	Charges constatées d'avance	5 229	5 229	
TOTAL DES CREANCES		54 843	50 143	4 700
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	37	37		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	41 023	41 023		
	Personnel et comptes rattachés	16 610	16 610		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 145	33 145		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	945	945		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	19 254	19 254		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	51 000	51 000		
TOTAL DES DETTES		162 014	162 014		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	204		204	
Autres créances	42 705	41 575	1 130	2,72
TOTAL	42 909	41 575	1 334	3,21

CRÉANCES CLIENTS

Factures à établir : 204 €

AUTRES CRÉANCES

Subventions à recevoir : 23 100 €

Avoirs à recevoir : 30 €

Remboursement frais : 103 €

Dons : 395 €

Titres Mux : 100 €

Financement Euranet : 18 977 €

42 705 €

Charges constatées d'avance

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	5 229	2 400	2 829	117,84
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	5 229	2 400	2 829	117,84

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE - EXPLOITATION

Achats et services extérieurs : 4 138 €

Redevances logiciels : 1 091 €

5 229 €

Charges à payer

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37	37	1	1,63
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 648	26 506	(1 858)	-7,01
Dettes fiscales et sociales	21 881	25 834	(3 953)	-15,30
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	46 567	52 377	(5 810)	-11,09

EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Frais bancaires à payer : 37 €

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs, factures non parvenues : 24 648 €

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Provision congés à payer : 15 762 €

Personnel, charges à payer : 848 €

Charges sociales sur congés à payer : 4 791 €

Organismes sociaux, charges à payer : 480 €

21 881 €

Produits constatés d'avance

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	114 360	15 000	99 360	662,40
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	114 360	15 000	99 360	662,40

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE - EXPLOITATION

Fonds dédiés :	63 360 €
Prestations ANCT :	39 000 €
Mécénat :	12 000 €
	114 360 €